

# DINARD

## INFOCOVID

Dinard label Solidarité

N° 8  
4 NOV. 2020

Chères Dinardaises, chers Dinardais,

Le confinement est entré en vigueur depuis quelques jours déjà.

Dans ce contexte, plus que jamais, conserver le lien avec vous et maintenir une continuité des services publics de proximité font partie de nos priorités.

Mon équipe et moi-même, accompagnés des services de la ville, mettons tout en œuvre pour répondre à vos besoins et accompagner les personnes les plus vulnérables.

Un numéro de téléphone « Spécial COVID » ainsi qu'une adresse mail dédiés sont à votre disposition pour toutes vos questions et pour vous aider dans votre quotidien si vous en ressentez le besoin.

N'hésitez pas à appeler ce numéro et à nous signaler si une assistance vous est nécessaire. Cela nous permettra de vous aider et de maintenir un lien avec vous.

Enfin, j'invite chacune et chacun d'entre nous à prendre soin de lui-même, de ses proches et à avoir une attention soutenue envers les plus vulnérables et les personnes isolées. N'hésitez pas à nous signaler si vous savez une personne de votre entourage, voisin, ami, membre de la famille, en difficulté.

### RESTEZ INFORMÉS !

Vous recevrez nos lettres « Infos COVID » par portage dans votre boîte aux lettres. Si vous ne la recevez pas ou si vous préférez recevoir nos informations de façon dématérialisée, merci de nous le signaler par téléphone ou par mail

Nous vous invitons également à :

> consulter régulièrement la rubrique COVID du site Internet de la ville [www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr)

> vous abonner à notre newsletter en ligne

> nous suivre sur nos réseaux sociaux :

Facebook @Villededinard / Twitter @Villededinard

### CONTACT « Spécial COVID » :

> 02 99 58 69 98 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 h 30 > 12 h 30 / 13 h 30 > 20 h. En dehors de ces horaires : Police municipale > 02 99 20 30 00

> [info.covid19@ville-dinard.fr](mailto:info.covid19@ville-dinard.fr)

Prenez soin de vous.

Arnaud Salmon, Maire

### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements **entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle** ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des **achats de première nécessité**<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins** ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour **motif familial impérieux**, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacements des personnes en situation de handicap** et leur accompagnant.
- Déplacements brefs**, dans la limite d'une **heure quotidienne** et dans un **rayon maximal d'un kilomètre** autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative** et pour se rendre dans un service public
- Participation à des **missions d'intérêt général** sur demande de l'autorité administrative
- Déplacements pour **chercher les enfants à l'école** et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : / / à : h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.  
<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.  
<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

## Bénévolat

Vous souhaitez apporter votre aide pendant cette crise sanitaire ?  
Merci de vous faire connaître à :

**CONTACT « Spécial COVID » :**

> 02 99 58 69 98 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8 h 30 > 12 h 30 / 13 h 30 > 20 h.

> info.covid19@ville-dinard.fr

Merci par avance de votre soutien.

## Port du masque

Le port du masque est **obligatoire** sur toute la commune (plages et espaces naturels compris), conformément à l'arrêté préfectoral.

## Services municipaux

Les services municipaux qui accueillent du public (accueil de la mairie, C.C.A.S., urbanisme, état-civil etc...) **restent ouverts aux horaires habituels.**

## Centre social L'escale

Les ateliers adultes sont **annulés** et une permanence téléphonique et physique d'écoute/d'orientation est en place du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture :

> 02 99 46 47 70 > centre.social@ville-dinard.fr

## Centre de loisirs

L'accueil des enfants aura lieu les **mercredis aux heures habituelles**. Inscriptions obligatoires au centre social L'escale. Attention le masque obligatoire pour les plus de 6 ans !

## Médiathèque L'ourse

La médiathèque est fermée au public. Afin de vous permettre l'emprunt de documents, un **service de drive est mis en place** depuis le mardi 3 novembre. Vous pouvez réserver dès à présent sur le catalogue en ligne de la médiathèque

> www.lourse.fr

N'hésitez pas à contacter l'équipe en cas de problème (perte de codes d'accès, choix par téléphone...) au 02 99 46 28 30

## Marchés

Le **marché extérieur** est organisé les mardi, jeudi, et samedi aux horaires habituels, pour les seuls commerces alimentaires. Les Halles sont ouvertes du mardi au dimanche de 7 h à 13 h 30 également pour les seuls commerces alimentaires.

**Le stationnement** aérien est désormais **gratuit.**

## Infos communautaires

Les services de **collecte des déchets ménagers, la déchèterie, les multi-accueils petite enfance (crèches)** continuent de fonctionner normalement. L'**office de tourisme intercommunal** est fermé au public mais continue d'assurer une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Plus d'infos > www.cote-emeraude.fr

**Des attestations imprimées** sont à disposition du public dans les infrastructures de la ville restant ouvertes.



Supplément magazine municipal  
InfoCOVID N° 8 - Novembre 2020

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Arnaud Salmon

DIRECTRICE ADJOINTE DE LA PUBLICATION : Martine Guénégant

RÉDACTRICE EN CHEF : Caroline Ferrasson

CONCEPTION GRAPHIQUE : Isabelle Trupin

IMPRESSION : Imprimerie HPI HUSSON - La Richardais

Bulletin gratuit

Document non contractuel susceptible de modifications

Ne pas jeter sur la voie publique

RETROUVEZ-NOUS SUR

[www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr)



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements **entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle** ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des **achats de première nécessité**<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins** ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour **motif familial impérieux**, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacements des personnes en situation de handicap** et leur accompagnant.
- Déplacements brefs**, dans la limite d'une **heure quotidienne** et dans un **rayon maximal d'un kilomètre** autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative** et pour se rendre dans un service public
- Participation à des **missions d'intérêt général** sur demande de l'autorité administrative
- Déplacements pour **chercher les enfants à l'école** et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : / / à : h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.  
<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.  
<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.